

mettre en doute leur sincérité d'intention, leur droiture, ou leur honorabilité.

Le Canadien-français est laborieux, honnête, industrieux, partout homme d'ordre : il respecte les lois du pays qui le protège de son drapeau.

Il tient à la religion de ses pères, aux traditions de famille et de nationalité ; c'est sa sauvegarde comme c'est le salut de notre race. Il sera et il est aux Etats-Unis ce qu'il a été ici, le pionnier de la civilisation.

J'ai fait ces citations pour prouver une chose : Les Canadien-français qui desrent résider aux Etats-Unis doivent s'y faire naturaliser. A ceux qui veulent revenir ici, notre Province, avec ses vastes ressources, leur est ouverte, et le Manitoba, et les territoires du Nord-Ouest leur tendent les bras.

Qu'ils reviennent vers leur pays natal. La patrie leur en sera reconnaissante. Ce sentiment existe de l'autre côté de la frontière, et nous le partageons ici.

En attendant, et pour me resumer, protégeons nos frères des Etats-Unis, pour cela participons à l'exposition de Boston. Montrons nos forces, faisons preuve de nos richesses agricoles, minières, industrielles, et faisons entrevoir aux envoyés qui habitent cette terre du Massachusetts, et les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre, ce qui peut nous attendre dans les Etats de l'Est. Nous étions à Québec 60,000 en '76. Nous sommes plus de 2,000,000 à l'heure qu'il est.

Les descendants de la race canadienne française verront ce que l'avenir leur réserve, ici, et aux Etats-Unis. (Applaudissements).

L'honorable M. BLANCHET, député de Beauce, Secrétaire de la Province, et l'hon. M. MOUSSEAU, député de Jacques-Cartier, et PREMIER-MINISTRE de la province de Québec prennent la parole après l'honorable député de Lévis. Ils stigmatisent en termes courts mais énergiques la conduite de l'insulteur Foster. Le premier ministre promet de faire tout en son possible pour décider le gouvernement fédéral à prendre part à l'exposition de Boston, et au milieu des applaudissements, il remercie l'Assemblée Législative de l'unanimité qu'elle a mise à revendiquer l'honneur de la race canadienne française outragée.

RECTIFICATION.

Plusieurs journaux de la Nouvelle-Angleterre, en commentant les remarques de M. Foster, ont contribué à mettre l'Assemblée Législative de Québec sous l'impres-

sion que ce M. Foster était l'honorable M. Foster, ministre des Etats-Unis en Espagne.

M. Foster a protesté en ces termes et nous l'en remercions. La traduction de ces lettres est de la "Minerve."

M. le Rédacteur de la Gazette,
Monsieur,

Au cours d'un débat dans le Parlement de Québec, le 23 mars 1883, on a répété que certaines remarques injurieuses pour les Canadien-français des Etats-Unis avaient été faites par le général Foster, ministre des Etats-Unis à Madrid, et on a appuyé sur le fait que le général Foster, avait occupé plusieurs positions importantes sous le gouvernement des Etats-Unis, d'où l'on concluait qu'à ce titre, on pouvait raisonnablement supposer qu'il exprimait, dans ces prétendues remarques, l'opinion d'un nombre considérable de ces compatriotes.

J'étais bien persuadé, d'après ce que je connaissais du général Foster, qu'on s'était trompé en lui attribuant cette manière de voir et ces remarques. Je lui envoyai une copie du *Herold* de Montréal du 29 mars, contenant le rapport du débat en question, et j'attirai son attention sur les accusations portées contre lui.

Je viens de recevoir sa réponse qui, effectivement règle cette question, en ce qui le concerne.

J'inclus une copie de sa lettre, dans l'espoir qu'en justice, et pour le général Foster et pour le peuple dont il est supposé avoir exprimé l'opinion, et afin que la dérogation ait la même publicité que l'accusation, vous voudrez bien la publier dans votre estimable journal.

Mon impression est qu'il y a ici méprise de personne, et que les remarques en question ont été faites par quelque autre M. Foster que M. Faucher de Saint-Maurice aura involontairement confondu avec le distingué ministre américain à Madrid.

Je suis sûr que, quelle que soit l'opinion de certaines individualités, le peuple américain en général et les hommes publics américains ont en grande estime l'élément Canadien-français de leur population, et qu'ils ressentiraient, tout autant que les Canadiens-français eux-mêmes, toute atteinte à leur caractère comme citoyens ou à leurs habitudes sociales.

Votre bien dévoué,

SEARGENT P. SEARNS,

Consul-général des Etats-Unis d'Amérique pour les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Montréal, avril 1883.

lit la Patrie les accusa-tiens de la

mais de Fall edi solr, ont to is portant articulées à Committee" les ouvriers yelle-Angl-omie et une lions de per-aux Etats-ait être four-

onner ici nos adiens-fran-sets, mais à entriertes des tion, d'après hiffre comme

sement des rsonnes nées ats-Unis est

es provinces :

- 610,017
- 51,160
- 41,788
- 7,537
- 1,793
-713,287

t de la pro-tre de moins on me parait ensuite que a vingt et un ente aus que Etats-Unis, il anadien fran-au moins 803, st. Ce chiffre

plus ? c'est ique voisine ne manière ne, doivent y et qu'ils s'y e conseil qui eux qui sont at à leur sort e, dans mon s de leur don-

nt une influ-a plus jormis ururier, ou de